

# LE DIAGNOSTIC

## FICHE TECHNIQUE N° 4

### Les besoins du territoire

#### LE TERRITOIRE ET SON EVOLUTION

##### La population

- ❖ Évolution du nombre d’habitants sur le territoire par tranche d’âge (5 dernières années).
- ❖ Projections démographiques.
- ❖ Typologie des ménages : ménage d’une personne, couple sans enfant, couple avec enfant(s), ménage monoparental.
- ❖ Nombre d’enfants de 0 à 5 ans révolus par âge et l’évolution sur les dernières années,
- ❖ Évolution du nombre de naissances,
- ❖ Taux d’enfants de moins de 1 an de rang 1 (1<sup>ère</sup> naissance) et de rang 2 (2<sup>ème</sup> naissance).

##### à savoir

La présence de jeunes couples implique une augmentation des besoins en modes de garde.

Un territoire avec un taux d’évolution positif des naissances implique des besoins croissants en mode de garde.

Afin d’évaluer la tendance pour les années à venir, il est pertinent de regarder le rang de naissance des enfants de moins de 1 an. Sachant qu’en Maine-et-Loire une femme a en moyenne 2 enfants, un taux élevé d’enfants de rang 1 confortera les besoins en mode de garde pour les années à venir.

##### Les allocataires CAF (et MSA)

##### Familles allocataires

Nombre d’allocataires CAF	Nombre de personnes couvertes	Nombre de familles nombreuses	Nombre d’allocataires mono parents
X	X	X	X

Source : données CAF 201--

## Lexique CAF

**Un allocataire** : correspond au responsable du dossier CAF

**Nombre total d'allocataires CAF au 31/12/2011** : ensemble des allocataires ayant bénéficié d'au moins une prestation au titre du mois de décembre de l'année considérée.

**Nombre de personnes couvertes** : est égal aux allocataires + conjoints + enfants à charge + autres personnes à charge.

**Nombre de familles nombreuses** : nombre de familles allocataires ayant au moins 3 enfants à charge (couples et mono parents).

**Nombre d'allocataires mono parents** : nombre d'allocataires vivants seuls ayant des enfants à charge.

à savoir

Ces familles représentent un pourcentage important de la population d'un territoire. Les familles nombreuses et monoparentales sont susceptibles d'avoir des besoins spécifiques en matière d'accueil des jeunes enfants.

## Enfants/jeunes du territoire

Nombre d'enfants 0-2 ans révolus	Nombre d'enfants 3-5 ans révolus
X	X

Nombre de familles ayant un enfant de 0 à 2 ans révolus	Nombre de familles ayant un enfant de 3 à 5 ans révolus
X	X

Source : CAF et Imaje

## Lexique CAF

Part des 0/2, 3/5, révolus parmi les enfants âgés de 0 à 5 ans révolus (en %) : Répartition des enfants allocataires de 0 à 5 ans par classe d'âge.

## L'emploi

Taux de parents bi-actifs occupés par tranche d'âge des enfants,  
Taux de salariés à temps partiel féminin et masculin.

**Plus l'emploi des couples avec enfants est important plus cela présage de besoins en mode de garde à temps complet.**

**Un territoire où le temps partiel des femmes est important implique des besoins de contrat d'accueil régulier à temps partiel.**

Projets de développement économique du territoire,  
Repérage des axes de déplacements entre bassins de vie et bassins d'emploi (flux domicile-travail,...),  
Part des actifs travaillant et résidant dans la même commune.

**Un territoire éloigné du bassin d'emploi nécessite une large amplitude d'ouverture des modes de garde pour correspondre au temps de travail et de trajet.**

Répartition des actifs occupés par catégorie socio-professionnelle.

**Selon les catégories socio-professionnelles et les secteurs d'activité, les réponses en mode de garde diffèrent.**

## Données socio-économiques

Taux de chômage	Taux d'activité des 25/49 ans (actifs et chômeurs)	Taux d'activité hommes	Taux d'activité femmes	Taux de parents actifs occupés enfants de moins de 3 ans	Taux de parents actifs enfants de moins de 3 ans	Nombre d'enfants dont le parent unique ou les 2 parents travaillent	
						0-5 ans révolus	6-17 ans révolus
X	X	X	X	X	X	X	X

Source : données 201—CAF et Imaje

## Lexique CAF

**Taux de chômage (en %) : part des chômeurs parmi les allocataires : addition allocataires et conjoints au chômage / nombre total allocataires et conjoints.**

La notion « actifs » regroupe les personnes en situation de chômage + celles qui ont un emploi.

La notion « actifs occupés » regroupe les personnes en situation d'emploi uniquement.

**Taux d'activité (en %) (actifs occupés + chômeurs) : nombre d'actifs (occupés + chômeurs) parmi les allocataires et leurs conjoints rapporté au nombre total d'allocataires + conjoints.**

**Taux d'activité masculine / féminine (actifs occupés + chômeurs) : nombre d'allocataires + conjoints actifs (occupés et chômeurs) rapporté au nombre total d'allocataires + conjoints ; indicateur calculé pour les hommes (allocataires + conjoints) et pour les femmes (allocataires + conjoints).**

**Taux de parents actifs occupés avec enfants de moins de 3 ans à charge : nombre de couples CAF bi-actifs occupés et de mono-parents CAF actifs occupés avec enfants de moins de 3 ans à charge / nombre de familles allocataires CAF avec enfants de moins de 3 ans à charge.**

*Les actifs occupés regroupent les familles dont tous les parents ont un emploi (monoparents avec emploi + couples dont les 2 parents ont un emploi = biactifs). Il s'agit exclusivement des allocataires bénéficiant de prestations versées par la Caf. Les allocataires couverts exclusivement par les régimes spéciaux et la MSA ne sont pas pris en compte. L'âge des enfants et la situation des parents sont appréciés au 31 décembre de l'année de référence.*

**Taux de parents actifs avec enfants de moins de 3 ans à charge : nombre de couples Caf bi-actifs (occupés + chômeurs) et de monoparents Caf actifs (occupés + chômeurs) avec enfants de moins de 3 ans à charge / nombre de familles allocataires Caf avec enfants de moins de 3 ans à charge.**

*Ne sont concernées que les familles allocataires CAF (régime général). Les parents d'enfants couverts par le régime agricole (MSA) et les régimes spéciaux, hors prestations de garde, ne sont donc pas pris en compte, faute de donnée disponible. L'âge des enfants est apprécié au 31 décembre de l'année de référence. Par parent actif, il faut entendre, occupés (c'est-à-dire ayant un emploi) ou au chômage, état qui peut concerner indifféremment l'un ou l'autre conjoint. Ne pas confondre avec les actifs occupés qui recouvrent exclusivement ceux qui ont un emploi.*

**Nombre d'enfants 0-5 ans dont les parents bi-actifs ou dont unique parent actif : nombre d'enfants de 0 à 5 ans dont le ou les parents sont actifs (occupés ou chômeurs).**

**Nombre d'enfants 6-17 ans dont parents bi-actifs ou dont unique parent actif : nombre d'enfants de 6 à 17 ans dont le ou les parents sont actifs (occupés ou chômeurs).**

Répartition des familles allocataires selon les tranches de Qf						
Qf < 150	150 < Qf < 299,99	300 < Qf < 449,99	450 < Qf < 599,99	600 < Qf < 749,99	Qf > 750	Qf indéterminé
X	X	X	X	X	X	X
%	%	%	%	%	%	%

Source : données 201—CAF

Lexique CAF

Nombre d'allocataires par tranche de QF (quotient familial) : répartition des allocataires en fonction des tranches de QF (moins de 150 €, de 150 à 300 €, de 300 à 450 €, de 450 à 600 €, de 600 à 750 € et de plus de 750 €)

QF indéterminé, ce sont soit :

- ❖ Des familles allocataires percevant des allocations familiales seulement (prestation versée sans condition de ressources), la CAF ne récupère pas les ressources de ces familles,
- ❖ Des personnes allocataires n'ayant pas de revenu et qui ne font pas de déclaration de ressources aux impôts.

#### Quotient familial CNAF

$$\text{QF} = \frac{\text{Ressources nettes imposables annuelles} / 12 + \text{PF mensuelles avant CRDS}}{\text{Nombre de parts CAF}}$$

Conditions liées aux :

- ❖ Ressources nettes imposables annuelles et abattements sociaux
- ❖ P.F. mensuelles retenues (ou non prises en compte)

Nombre de parts en fonction du nombre d'enfants à charge au sens des PF :

Le ou les parents	2
1 <sup>er</sup> enfant à charge	0,5
2 <sup>ème</sup> enfant à charge	0,5
3 <sup>ème</sup> enfant à charge	1
Par enfant supplémentaire	0,5
Par enfant bénéficiaire de l'AES mensuelle ou dont le taux d'incapacité est supérieur ou égal à 50%	0,5

Exemple : Famille de 3 enfants, ressources annuelles 15 950 €, PF 1 501,19 € (AF, CF, AAH et complément, ALF)

$$\text{QF} = \frac{(15\,950 \text{ €} / 12) + 1\,501,19 \text{ €}}{4} = 707,58 \text{ arrondi à } 707 \text{ €}$$

4

Complément de libre choix d'activité à taux plein	Complément mode de garde	
	Garde à domicile	Assistante maternelle
	Nombre d'allocataires :	Nombre d'allocataires :
	Nombre d'enfants :	Nombre d'enfants :

Source : données 201—CAF

Avril 2017

Le complément de libre choix d'activité (Clca) à taux plein est à destination des parents qui arrêtent de travailler pour s'occuper de leur enfant.

Pour un enfant à charge, le Clca est versé pendant une période maximale de 6 mois décomptée à partir du mois de fin de perception des indemnités journalières de maternité, de paternité, d'adoption ou de maladie, ou, à défaut, à partir de la naissance.

Pour deux enfants à charge ou plus, le Clca est versé jusqu'au mois précédant le 3<sup>ème</sup> anniversaire du dernier enfant.

Le droit peut être ouvert alternativement au profit de l'un ou l'autre des membres du couple. Cumul possible de deux Clca à taux partiels dans la limite d'un taux plein.

Le complément de mode de garde (cmg) :

- ❖ avoir à charge au sens des PF un enfant dont l'âge est inférieur ou égal à 6 ans né, adopté ou recueilli en vue d'adoption à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

- ❖ employer (emploi direct) :

- une assistante maternelle agréée dont la rémunération brute ne doit pas excéder la valeur de 5 SMIC horaire brut par jour de garde et par enfant gardé.

- et/ou une garde d'enfant (il n'est plus exigé que la garde soit au domicile des parents).

ou

- ❖ avoir recours à une structure (entreprise, association ou micro-crèche) habilitée ou à une micro structure pour assurer la garde d'enfants. (la durée minimum de garde mensuelle est de 16 heures).

## L'habitat

- ❖ Évolution de l'urbanisme des 5 dernières années et des années à venir,
- ❖ Type d'habitat (nombre de logements en accessions à la propriété et en locatif),
- ❖ Profil des familles venues d'installer (jeunes couples avec ou sans enfant).

Source : Collectivités

### à savoir

L'évolution du nombre de logements sur un territoire entraîne l'arrivée de nouvelles familles avec de jeunes enfants qui sollicitent la collectivité en matière d'équipements pour la petite enfance.

## L'OFFRE EXISTANTE ET SES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

### Les établissements d'accueil du jeune enfant sur le territoire

- ❖ Nombre de places de chaque structure,
- ❖ Heures d'ouverture,
- ❖ Lieux d'implantation,
- ❖ Taux de fréquentation.

Source : structures concernées, site internet [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)  
site internet du Conseil départemental de Maine-et-Loire [www.solidarites.maine-et-loire.fr](http://www.solidarites.maine-et-loire.fr)

## Les assistants maternels et les gardes à domicile

- ❖ Nombre d'assistants maternels agréés en activités, (CAF)
- ❖ Âges des assistants maternels et perspectives de départ en retraite, (CAF)
- ❖ Nombre moyen d'enfants accueillis par assistant maternel, (CAF)
- ❖ Nombre total de places,
- ❖ Nombre de places disponibles.

Source : pour l'historique et la tendance CAF (Image) pour l'actualisation des données (les RAM), site internet [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) site internet du Conseil départemental de Maine-et-Loire [www.solidarites.maine-et-loire.fr](http://www.solidarites.maine-et-loire.fr)

### à savoir

Le nombre d'enfants accueillis par chaque assistant maternel permet de mesurer si le rapport entre offre et demande est à flux tendu ou pas.

## Les structures d'accueil de loisirs et périscolaires

- ❖ Nombre de places de chaque structure,
- ❖ Périodes et horaires d'ouverture,
- ❖ Nombre d'enfants de moins de 6 ans accueillis,
- ❖ Lieux d'implantation.

Source : structures concernées, site internet [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)

### à savoir

Ces éléments permettent de comparer le nombre de places d'accueil avec le nombre d'enfants de moins de 3 ans du territoire.

## L'ADEQUATION OFFRE/DEMANDE

- ❖ Taux de couverture en mode d'accueil des enfants de moins de 3 ans du territoire (rapport entre l'offre d'accueil et le nombre d'enfants de moins de 3 ans).
  - ❖ Type de contrats d'accueil (temps complet, temps partiel,...),
  - ❖ Délais d'attente pour obtenir une place dans une structure,
  - ❖ Origine géographique des enfants accueillis,
  - ❖ Taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans.
- Il est intéressant de comparer le taux de couverture en mode d'accueil du territoire étudié au taux de couverture départemental.***